



Compte rendu d'un déplacement sur site des représentants des associations ASNAPIG, Carqueiranne environnement, FVANE, Littoral Seynois et MART, le lundi 24 juin 2024, concernant un tronçon du sentier du littoral à Giens

Etaient présents :

Pour l'ASNAPIG Mrs Derche Jean-Louis et Vadrot Rémy,
Pour Carqueiranne Environnement, Mme Magali Munoz, Mrs Cohen Jean-Jacques et Aulard-Macler Jean-Louis,
Pour la FVANE Mmes Col Sabine, Guillot Laure, Peureux Hélène et M. Coll Pierre-Louis,
Pour le Littoral Seynois M. Delacourte André
Pour Mart M. et Mme Monier Serge et M. Trédé André

Excusés :

De Mart Mme Reboul Anne-Marie
Du Cilsos : M. et Mme Bernengo Jean-Claude et M. Bardelli Jean-Claude

Les lieux : Le sentier du littoral, sur la commune d'Hyères, à Giens ne possède pas de tracé continu.

La partie Est de la presqu'île ne pose pas de problème majeur, cependant il faut noter l'accord du club Belambra, qui laisse en permanence l'accès à son domaine, et par ce fait, permet de jouir d'un très beau parcours

A l'Ouest et en partie Sud, le sentier est exceptionnel, mais son parcours n'est pas de tout repos. Les associations de Giens désirent d'ailleurs conserver cet aspect le plus sauvage possible sans rajout de barrières, béton...

Le point crucial commence au port du Niel en direction de l'hôpital Renée Sabran, consacré à une activité de médecine, chirurgie ou rééducation et réadaptation.

Le but de la visite : Nous étions 13 pour cette sortie d'été (qui fait suite à notre réunion de janvier à Hyères) organisée par Serge Monier, avec comme guide Jean Louis Derche, Président de l'ASNAPIG. Cette visite permet de prendre connaissance des difficultés dans le parcours de notre sentier du littoral varois. Ceci afin de les répertorier et trouver des solutions pour une ouverture désirée depuis fort longtemps.

Il semble que très peu de propriétés soient concernées par le tracé de ce sentier (5 ou 6 au plus), sur le parcours effectué.

Le passage au bord et le long de la propriété de l'hôpital sera programmé pour une prochaine visite. La seconde partie de la visite de ce jour concerne le littoral situé au Nord de Giens.



La première partie ne pose aucune difficulté, le sentier emprunte un passage bétonné.



Le sentier se situe parfois à flanc de falaise. L'arrivée sur une piscine entièrement bétonnée, au ras de l'eau pose interrogation.

Un peu plus loin une première difficulté. Un aménagement s'impose.



Le sentier progresse toujours en ras de falaise. Mis à part certains obstacles constitués de troncs et branches d'arbres, l'arrivée s'effectue sur le chemin dit « chemin du béton ».

Il est possible de continuer, en longeant le mur de la parcelle HN n°65.



Ce passage donne sur une ancienne cale de mise à l'eau.

Quelques mètres plus loin, l'avancée des rochers dans la mer donne sur une mini plage, le passage semble compromis, mais cela fera l'objet d'un deuxième déplacement sur site, afin de s'approcher le plus possible de l'hôpital Renée Sabran.



Conclusion

Sur le tronçon Port du Niel - Hôpital Renée Sabran nous constatons deux gros points noirs : L'hôpital Renée Sabran lui-même qui bénéficie de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 1984 interdisant l'accès à la plage et obligeant à passer en arrière de l'hôpital par un tracé sans intérêt.

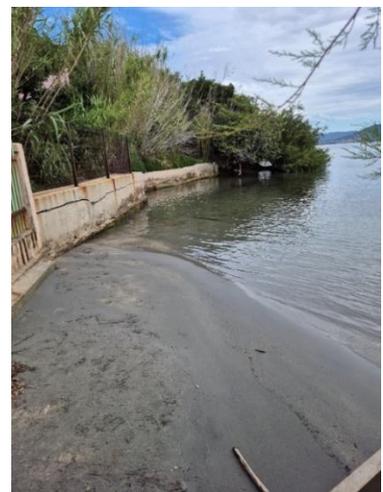
La partie située en dessous de l'Hôtel Provençal (village de Giens) fermée pour éboulement depuis plus de 20 ans. Il semble que TPM et / ou la mairie de Giens ait des réticences à obliger l'hôtel (titulaire d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public pour sa piscine) à laisser effectuer les travaux de réparation.

« TRONÇON MADRAGUE »



La partie Nord de la presqu'île présente certaines difficultés, dues à la proximité de la route, de la montée des eaux et de l'énorme pression urbaine.

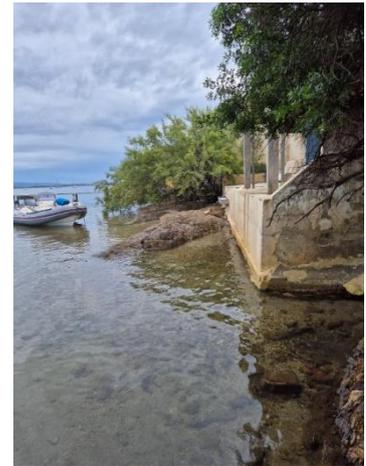
Les parties inexistantes et difficilement rattrapables sont portées, ici, en jaune.



La partie exploitable présente quelques difficultés très faciles à aplanir. Un sentier bétonné donnant accès aux cabanons riverains, des parties empiétant sur la mer, des petites plages, sont les éléments qui se suivent, mais sans la continuité désirée.



Il en est de même en direction Est à partir du port de La Madrague. Quelques endroits seraient à débroussailler et à aménager avec très peu de moyens, pour permettre le passage pour le sentier, mais également pour les riverains qui stationnent leur bateau à quelques mètres du bord.



En face du chemin de l'Héritier se trouve un passage permettant de mettre les bateaux à l'eau (kayak, canoé ou autres). Ce passage est sur une propriété privée (parcelle HH n°32). Il est impossible de jouir d'un quelconque passage le long du rivage que ce soit à l'Est ou à l'Ouest.



Conclusion

Le bord de mer du quartier de La Madrague se caractérise par une emprise totale des propriétés bâties sur le domaine public maritime. Certaines sont construites les pieds dans l'eau. Le cheminement est possible seulement sur une banquette très étroite d'une centaine de mètres. Les servitudes d'accès à la mer sont souvent accaparées par les riverains ou quand elles existent, ne permettent qu'une mise à l'eau rapide et en aucun cas de cheminer le long du rivage.